

BILAN DE L'ANNÉE 2010-2011

Entente de partenariat sur l'économie et la réglementation (EPER)



Table des matières

Grandes lignes	1
Revue des activités	2
Énergie	4
Transport	4
Mobilité de la main-d'œuvre	4
Collaboration intergouvernementale	4
La voie à suivre	6

Grandes lignes



Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse collaborent depuis longtemps dans des domaines d'intérêt commun et offrant des avantages mutuels. L'Entente de partenariat sur l'économie et la réglementation (EPER) vise à accroître la collaboration et la coopération entre les deux provinces, particulièrement en ce qui a trait à la réglementation et aux initiatives gouvernementales qui appuient leurs économies.

L'EPER se veut une entente visant à renforcer le commerce dans le cadre de l'Accord national sur le commerce intérieur. Elle respecte les principes et l'intention de cet accord. En conséquence, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick reconnaissent l'avantage d'élargir la portée de l'entente afin d'inclure éventuellement les autres provinces de l'Atlantique. Les deux provinces partagent les objectifs communs d'accroître la productivité et la compétitivité. La population combinée est de 1,7 million d'habitants, soit plus de 70 % de la population du Canada atlantique. La valeur du commerce transfrontière entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse était de 2,9 milliards en 2007¹ et celle du PIB combiné des deux provinces, de plus de 61 milliards en 2009².

L'entente évolue constamment à mesure que nous cernons les possibilités de changement et que nous définissons les domaines d'activités prioritaires. L'approche adoptée dans l'EPER repose sur la nécessité pour les entreprises et les particuliers de travailler de façon productive dans les provinces et au-delà des frontières. Elle reconnaît les avantages de rationaliser les structures réglementaires des deux provinces et de collaborer à la conception et à la prestation des services gouvernementaux et de l'infrastructure technique. À titre d'exemple, mentionnons la reconnaissance réciproque des exigences d'enregistrement des commerces de chaque province qui permettent à une entreprise d'exercer des activités dans l'autre province sans devoir se soumettre au processus d'enregistrement et de rapport distinct de cette province.

¹ Statistique Canada. Flux commerciaux interprovinciaux, 2007.

² Statistique Canada. Tableau 384-0002 Produit intérieur brut, en termes de dépenses, comptes économiques des provinces, 2009.

Les premiers ministres ont reconnu les nombreuses réussites en collaboration dans la région qui posent les bases d'une plus grande compétitivité. L'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* mise en œuvre en 1996 est un exemple de l'engagement des provinces à travailler ensemble afin d'accroître les possibilités d'échanges et de commerce, et d'harmoniser les cadres de réglementation.

Une importante initiative réalisée en collaboration a permis de convenir d'un ensemble commun de spécifications concernant les autobus scolaires. Grâce à ces efforts, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick peuvent maintenant lancer des appels d'offres communs pour l'achat d'autobus scolaires et réaliser d'importantes économies chaque année, en travaillant ensemble. Cette pratique efficace a donné lieu à d'autres achats en commun et a mené à des discussions sur les exigences relatives aux produits ou aux services qui pourraient être harmonisées en vue d'achats combinés.

Le secteur de l'énergie est depuis longtemps un important domaine de concurrence dans la région. Toutefois, l'environnement change. Récemment, la *Corporation Holding Énergie NB* et *Emera Incorporated*, société établie en Nouvelle-Écosse, ont signé une *lettre d'intention* décrivant leur engagement à discuter d'une coopération entre les deux provinces ayant trait au transport de l'électricité et d'un investissement dans des projets énergétiques à long terme. L'initiative est susceptible d'aider les deux provinces à disposer d'un approvisionnement énergétique abordable et sécuritaire.

Comme pour les autres initiatives, l'EPER offre un cadre de coopération entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives retenues à la signature de l'entente ont été réalisées dans le cadre de discussions menées entre les gouvernements et les intervenants. À mesure que les efforts se poursuivent, de nouvelles initiatives pouvant générer d'importantes retombées grâce à la collaboration seront répertoriées. Les premiers ministres, en tant que signataires de l'entente, se sont engagés à collaborer. Ils sont déterminés à partager les expériences et les réussites de leur province respective avec les autres de la région, par exemple par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Le deuxième rapport annuel relatif à l'EPER rend compte des principales activités réalisées au cours de l'exercice financier 2010-2011 et décrit la voie à suivre.

Revue des activités



Les mesures prises en vertu de l'EPER étaient axées sur des secteurs clés : énergie, transport, main-d'œuvre et gouvernement. En 2010-2011, un examen de toutes les initiatives retenues à la signature de l'entente a été entrepris. Il avait pour but de déterminer la prochaine étape de l'EPER, en évaluant les secteurs dans lesquels des progrès ont été réalisés et en cherchant des secteurs dans lesquels un mouvement d'améliorations ou de changements est en cours. Puisque les deux provinces ont élu un nouveau gouvernement depuis la signature de l'EPER en 2009, une partie du processus consistait à engager des conversations au sein des gouvernements sur le rôle que peut jouer l'EPER dans les nouvelles priorités et les nouveaux mandats.

À la suite de cet examen, il était évident que l'EPER serait un instrument plus efficace si les initiatives étaient précises, ciblées et liées à un enjeu ou à un besoin commun devant être abordé. Les solutions ponctuelles les plus simples aux défis que posent les structures réglementaires ou l'infrastructure ont, pour la plupart, déjà été abordées dans la mesure du possible. Manifestement, l'évaluation, la conception et la mise en œuvre de solutions générales prennent quelques années à réaliser et la collaboration, à l'échelle régionale et nationale, est importante pour établir un élan et accomplir des progrès.

La priorité de l'EPER sera donc de mettre l'accent sur les enjeux ou les problèmes qui reflètent les priorités des gouvernements et qui comportent des solutions qui peuvent être mises en œuvre sur une période de trois ans. Elle tiendra aussi compte de la façon dont l'EPER peut tirer parti de son approche coopérative pour appuyer les progrès dans des initiatives menées par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et d'organismes sectoriels nationaux.

Faits saillants

Les premiers ministres des deux provinces appuient la collaboration entre les deux gouvernements et avec leurs autres collègues de l'Atlantique par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. À la suite des discussions tenues récemment, la Nouvelle-Écosse a annoncé une nouvelle source

- 3 -

de capital de risque pour les secteurs à forte croissance afin d'appuyer les entreprises naissantes de la région. Le Nouveau-Brunswick a déjà engagé des fonds pour cette initiative. À long terme, ce type d'initiative renforcera l'activité économique de la région.

Dans le cadre d'une approche semblable, l'intérêt des deux provinces à collaborer au transport de l'électricité a évolué vers une initiative plus large, la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique qui constituera la base de la coopération régionale en matière d'énergie. Cette initiative tiendra compte à la fois de la production et du transport de l'électricité.

Les initiatives entreprises dans des secteurs particuliers dans le cadre de l'EPER continuent d'aborder les autres enjeux ou défis transfrontaliers. Certaines réalisations en 2010-2011 sont mentionnées dans les prochaines sections.

Énergie

Le Nouveau-Brunswick établit un plan d'action visant à bien gérer l'exploration, le développement et l'utilisation de ses ressources en gaz naturel afin d'assurer l'expansion du secteur du gaz naturel d'une manière responsable. Le plan comprendra l'examen du régime de réglementation actuel et permettra d'harmoniser les régimes des deux provinces. Durant les discussions continues, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont convenu de collaborer avec le Onshore Oil and Gas Regulators of Atlantic Canada Committee (comité des organismes de réglementation sur le pétrole et le gaz terrestres au Canada atlantique) afin d'examiner les possibilités d'harmoniser les politiques, les règlements et les processus d'approbation à mesure que le processus se poursuit au Nouveau-Brunswick et que le secteur se développe en Nouvelle-Écosse.

Transport

Les trains routiers sont de plus en plus utilisés pour transporter des produits dans la région, ce qui accroît les efficacités en matière de transport. La réglementation du secteur est de compétence provinciale. La collaboration se poursuit entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en vue d'une plus grande harmonisation des exigences relatives à la délivrance des permis. En mai 2011, le Nouveau-Brunswick a mis à jour ses directives sur les trains routiers, ce qui rationalisera davantage les exigences relatives à la délivrance des permis. Les quatre provinces de l'Atlantique poursuivront les discussions sur l'harmonisation.

Mobilité de la main-d'œuvre

Un aspect important de l'harmonisation des métiers à accréditation obligatoire dans les deux provinces est de parvenir à un accord sur les critères relatifs à la désignation de ces métiers. Le dossier de demande commun qui a été créé sur la désignation des métiers à accréditation obligatoire sera utilisé au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, en collaboration avec les groupes d'intervenants, lorsqu'il aura été adopté par les commissions de l'apprentissage des deux provinces.

Collaboration intergouvernementale

Il importe de plus en plus que les gouvernements recherchent des gains d'efficacité dans la gestion et la prestation des services et des programmes. Le partage de l'infrastructure est un moyen de réaliser des économies. Se basant sur le modèle de la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick a acheté le même code informatique sous-jacent pour traiter les demandes de prêts étudiants. En partageant le système à ce niveau, le Nouveau-Brunswick a pu s'inspirer du système actuellement utilisé en Nouvelle-Écosse et l'adapter à ses besoins opérationnels et à ses programmes, sans investir dans la création d'un système de base.

Le Nouveau-Brunswick a l'intention de présenter de nouveau les dispositions législatives qui obligent les personnes ou les organismes qui veulent faire du lobbying auprès du gouvernement pour influencer les activités comme le processus législatif, les subventions ou les politiques, à s'inscrire dans un registre de lobbyistes. La Nouvelle-Écosse possède de telles dispositions. Elle utilise un système d'enregistrement électronique de base qui intéresse le Nouveau-Brunswick. Au cours des discussions tenues récemment, les deux provinces ont déterminé les améliorations qu'elles souhaiteraient apporter au système de la Nouvelle-Écosse. Elles contribueront au financement de ces améliorations. Cette étape comportera un grand avantage sur le plan financier et opérationnel pour les deux provinces.

La voie à suivre 2011-2014



Dans la région de l'Atlantique, les gouvernements doivent collaborer plus étroitement en partageant leurs connaissances, en collaborant à des défis communs et en participant conjointement à des activités communes qui comportent un avantage financier. L'EPER stimule les discussions sur les initiatives en mesure de réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement ou de rendre la prestation des programmes et des services plus efficace, en procurant un avantage aux entreprises et aux particuliers.

L'EPER demeurera un moyen de répertorier les initiatives qui pourraient bénéficier d'une collaboration. Elle offre aussi un moyen de suivre les progrès et de renforcer les gains mutuels découlant de la collaboration pour le gouvernement et le public. Le développement et le renforcement des outils de communication et de notification qui appuient et favorisent la discussion et la collaboration continues entre les deux provinces doivent être une priorité principale. À titre d'exemple, le site Web de l'EPER continuera d'être développé comme la principale source d'information sur les initiatives actuelles. Il servira aussi à reconnaître les réalisations et à faire ressortir les nombreuses mesures concertées prises entre les deux provinces et dans la région de l'Atlantique.

L'EPER accorde la priorité aux mesures qui améliorent les structures réglementaires des deux provinces ou qui leur offrent des avantages économiques. Dans le contexte financier actuel, les mesures doivent être efficaces et cibler les secteurs dans lesquels des changements s'imposent pour le bien-être économique à long terme des deux provinces. Au cours des trois prochaines années, l'EPER visera à appuyer et à faciliter les initiatives entre les deux provinces pour qu'elles demeurent compétitives. Elle fera en sorte que les obstacles soient moins nombreux pour les entreprises ou les particuliers qui veulent exercer leurs activités de part et d'autre de notre frontière commune. Elle continuera de surveiller les grandes initiatives et priorités régionales et à faire le lien avec celles-ci afin de faciliter une plus grande coopération régionale et de s'inspirer des aspects positifs d'une telle collaboration.